



Introduction aux débats du CDN des 16 et 17 janvier 2020

Avant de débiter ce CDN, je tiens à présenter à chacun-e d'entre vous mes meilleurs vœux pour l'année 2020 ; vœux de santé, de bonheur et de joie dans le militantisme en formulant le souhait que nos luttes soient victorieuses !

Il a pu paraître inconvenant de maintenir notre instance nationale en plein conflit social et au 42^{ème} jour de mobilisation et 6^{ème} journée interprofessionnelle contre le projet de réforme des retraites mais notre dernier CDN était placé avant le premier jour de mobilisation et il est absolument nécessaire que nous puissions faire un point de la situation et prendre des décisions quant aux suites à donner. Je pense qu'il serait dangereux pour notre syndicalisme de n'avoir comme seule boussole la bataille extrêmement importante contre la réforme des retraites et de remettre à plus tard (quand ?) toutes les autres questions relatives à l'éducation et à l'EPS. On a déjà vu ici qu'il était possible de construire des liens pour ne pas donner l'impression de multitudes de dossiers traités indépendamment les uns des autres et de mobilisations au coup par coup sur des questions différentes. C'est d'une mobilisation un peu globale dont nous avons besoin pour le service public, la Fonction publique, l'école, nos métiers, nos carrières, nos salaires, nos retraites. Ainsi, les questions salariales, les questions de condition de travail, la question du métier, la question de l'EPS dans le système éducatif... doivent pouvoir trouver place dans le contexte actuel si on ne veut pas être esclaves du rythme gouvernemental et soumis à ses seules perspectives et propositions...

Dans cette introduction au CDN je ferai toutefois la part belle à la lutte contre un projet de société porté par le macronisme avec les libéraux de tout poil parce que dans le fond c'est bien de cela dont il s'agit. Derrière les discours de justice sociale et d'équité que nous pourrions entendre, le libéralisme en change la nature et dévoie la définition que nous pouvons en faire. Ce qui est juste et socialement équitable pour le libéralisme c'est que chacun-e, en fonction de ce qu'il ou elle peut apporter à la nation, à sa richesse mais aussi à la sienne propre, ne puisse souffrir d'entraves et bénéficier des produits de son investissement. C'est le sens de la terminologie « libérer les énergies ». Ainsi, on met fin de plus en plus à ce que le patronat nomme les charges, on libéralise, on privatise à tout va et on met fin à l'Etat régulateur, l'Etat providence. L'individu devient responsable de sa situation dans un système où les mécanismes solidaires sont mis à bas. Même si ce sont les peurs dans l'avenir et souvent dans un avenir vu au travers de sa situation propre qui sont le moteur des mobilisations, plus ou moins inconsciemment les manifestants sentent cette bascule de modèle social. Répressions des expressions divergentes (et parfois violemment), individualisation des parcours, des carrières, des salaires et maintenant des retraites, dénis démocratiques sur bien des points... tout le monde voit bien qu'au lieu de partager les projets, de rassembler largement, le macronisme impose et écrase dans une morgue, un mépris et une arrogance jamais démentie.

Le dossier du projet de réforme des retraites en est un exemple criant. Le gouvernement se pare de vertus démocratiques en rappelant sans cesse les fameuses deux années de dialogue social en amont du projet. Oubliant de dire qu'il ne s'agissait que de discussions, de papotages autour de points non partagés pour un simple rapport : le rapport Delevoye. A l'issue les éléments de langage pour la mise en œuvre étaient travaillés pour faire croire à l'universalité d'un système et à sa justice : « chaque euro cotisé donnera les mêmes droits », « un système unique en lieu et place des 42 régimes actuels »... Le premier effet de cristallisation s'est porté sur ces régimes dits « spéciaux » qu'il fallait absolument abattre même si ces derniers ne représentent que 6% du total des retraités. Pour nous, passant des 6 derniers mois à l'ensemble de la carrière, nous avons tout de suite vu les dangers sur un montant de pension très largement diminué. La bataille a donc, dans un premier temps été massivement portée par les agents et salariés de ces régimes... Avec un résultat au fil du temps : l'exemption de nombre de métiers du régime universel : militaires, policiers, danseurs/danseuses, pompiers, routiers, pilotes,

marins pêcheurs, les avocats en partie... suivant la fonction occupée pour certains (je pense par exemple aux policiers de la scientifique qui n'entrent pas dans le champ des exceptions contrairement à leurs collègues). Les économies escomptées par le gouvernement (de 10 à 15 milliards) qui nie cet objectif sur les retraites commencent à fondre... Jamais nous n'avons entendu sur les ondes, ou alors de manière très discrète, que ces régimes particuliers avaient été mis en place non pour privilégier les bénéficiaires mais pour corriger des iniquités, bref rendre le système plus juste ; il s'agissait de prendre en compte certaines formes de pénibilité et de construction de carrière. D'ailleurs on peut observer que le taux de remplacement entre public/privé (puisque les régimes spéciaux sont essentiellement dans la fonction publique) est de même hauteur, autour de 66%. Ainsi, pour nous, enseignants, la prise en compte des 6 derniers mois vise à corriger une construction de carrière dont les débuts et milieu sont mal payés.

Si l'on excepte les problématiques posées autour de la valeur du point inconnue, la volonté de fixer une part du PIB indépassable de 14%, la notion de « carrière complète » et bien d'autres sujets, c'est, dans un deuxième temps la question de l'âge pivot qui a été au centre des débats médiatiques dans une instrumentalisation orchestrée par le gouvernement. L'allongement de l'âge du départ est très loin d'être anecdotique mais cette focale pourrait laisser croire que si cette option était abandonnée alors, le projet de réforme deviendrait acceptable. C'était la « ligne rouge » fixée par la CFDT, la CFTC et l'UNSA, ces « syndicats responsables » et de dialogue... Au 38^{ème} jour de mobilisation, E. Philippe a donc fait mine de faire une concession en écrivant aux organisations syndicales et en indiquant qu'il retirait TEMPORAIREMENT la question de l'âge pivot mais en conservant le principe d'un âge d'équilibre, âge qui serait évolutif sur la règle des 2/3, 1/3 suivant l'espérance de vie (2/3 travail, 1/3 retraite) ... Les trois syndicats susnommés aux côtés du patronat se sont empressés de dire leur grande victoire et satisfaction comme si une évolution tangible était réelle. En fait, E. Philippe renvoie cette question aux réponses qu'apportera la « conférence de financement », os à ronger offert à la CFDT. Cette conférence a un problème majeur puisqu'elle doit être à l'image de ce que sera la nouvelle gouvernance du régime universel de retraites. Le gouvernement unilatéralement fixe donc un nouveau seuil de représentativité transversale public - privé et le définit à 5%, ce qui permet de retrouver les anciens 5 irréfragables (qui ne devraient plus l'être) en faisant entrer en plus l'UNSA mais d'exclure du périmètre la FSU et Solidaires...

Le cadre de discussion est toutefois extrêmement serré puisque le gouvernement exclut toute augmentation des cotisations par le jeu des taux et de l'assiette notamment et surtout incluant les cotisations patronales (le MEDEF pleure déjà sur le fait qu'il finance un tiers des retraites sans regarder qui finance déjà les deux tiers restant)... donc le curseur restant se restreint et montre, en creux, que seules de nouvelles dégradations seraient possibles, les partenaires sociaux étant chargés d'en discuter les modalités. Les seules possibilités seraient donc de jouer sur les âges, les durées, ou sur la diminution du montant des pensions... D'ailleurs la saisine rectificative au projet de loi indique que pour atteindre l'équilibre financier il faudra recourir aux « paramètres suivants : âge d'ouverture des droits, conditions d'âge et de durée d'assurance requise pour le bénéfice d'une pension de retraite à taux plein, modalités de décote et de surcote, affectation des recettes à l'assurance vieillesse, mobilisation du fonds de réserve »...

Le projet de loi ainsi que cette question du financement font la part belle à des décisions qui seraient prises par ordonnances... En fait cet âge pivot serait retiré en tant que réforme paramétrique, c'est-à-dire tant que le système universel n'est pas entré en vigueur, mais il est bien maintenu dans le système par points dès 2027

Les moyens financiers existent dans la cinquième puissance mondiale mais les choix économiques libéraux refusent de mobiliser la richesse produite pour financer les retraites. Les forces productives créent cette richesse mais on leur refuse la redistribution au profit de quelques-uns. La France est pourtant encore championne du monde avec 49,2 milliards de distribution de dividendes cette année pour le CAC40 (+77% entre 2001 et 2018) et là-dessus : aucune cotisation retraite... le profit de ces entreprises du CAC 40 avoisinent les 90 milliards... La France va bien, la richesse produite est toujours

de très haut niveau... Et dans ces ressources qu'on refuse de mobiliser, je ne parle pas du CICE, de l'ISF supprimé, des allègements toujours plus substantiels de cotisations sociales pour les entreprises, de la fraude fiscale...

Dans le même temps, le projet de loi est déposé au conseil d'Etat pour avis et une fronde monte dans les rangs de l'assemblée qui refuse d'avoir à étudier un texte en première lecture sans les réponses sur l'équilibre financier envisagé qui serait arbitré un peu plus tard... E. Philippe, dès le lendemain de sa lettre aux OS a réaffirmé sa détermination laissant peu de doute sur les suites.

Bref, cette pseudo concession est un leurre, une tentative pour amenuiser la contestation sociale et n'est pas le révélateur d'une volonté gouvernementale de trouver des compromis. Le but est et reste de nous faire travailler plus longtemps et de baisser les pensions. Nul doute que ça permette à la CFDT, la CFTC, l'UNSA de ne pas appeler aux mobilisations... nul doute aussi qu'ils nous manqueront tant leur présence était forte... Par contre ça bouscule chez eux au niveau de la base, comme on dit !

Le projet de société macronien s'est fait encore un peu plus jour à l'occasion de ce dossier avec les déboires de Delevoye qui avait fait quelques oublis déclaratifs en omettant ses liens avec des assurances privées mais aussi Macron avec ses accointances avec les Blackrock et autres qui se félicitaient déjà de la loi Pacte... tous ces fonds de pensions privés par capitalisations. Parce qu'ici c'est aussi un des grands enjeux de cette réforme... Blackrock escomptant par exemple la gestion de plus de 300 milliards de pension capitalisée pris par des gens soucieux de maintenir un bon niveau de retraite... Mais dans ce contexte, il ne faut pas oublier non plus que le gouvernement a lui-même mis en place un fonds de pension à la française et qui est actif depuis octobre 2019 : le PER (Plan Epargne Retraite, défiscalisé).

Et nous à l'Educ ? Difficile pour certains, impossible pour d'autres dont je suis, de croire Blanquer sur son annonce d'une revalorisation « historique » des enseignants quand ce dernier, depuis son arrivée au gouvernement, a contribué largement (gel du point d'indice, recul d'un an des mesures PPCR...) à la perte de leurs pouvoirs d'achat. Il est dans son trip et dans celui du gouvernement d'une « revalo » ciblée, pour quelques-uns sur des fonctions, des missions spécifiques et sur un prétendu mérite : prime REP+ etc. Il confirme d'interview en annonces sa volonté de mettre cette pseudo revalo en regard d'une transformation du métier. Il se réfugie derrière la nécessité de rendre visible l'invisible disant que nous faisons beaucoup de choses qui ne sont pas clairement écrites dans la définition de nos métiers... C'était pourtant déjà l'objet du toilettage de nos statuts en 2014 avec des chantiers métiers qui avaient duré longtemps ! Le métier aurait-il à ce point changé en 5 ans pour qu'il faille y travailler de nouveau ? Si le métier change (et il change en effet) c'est à cause des injonctions, prescriptions et définitions du ministère. Il y a donc de forts risques pour qu'il veuille aller plus loin encore... Sa promesse de revalorisation est uniquement présentée et perçue comme compensatrice des effets dévastateurs du projet de réforme des retraites dont on peut se demander s'il s'agit réellement d'un projet en discussions comme le gouvernement se plaît à le dire puisqu'il sera présenté en conseil des ministres le 24 janvier et qu'il souhaite une procédure accélérée pour les débats parlementaires... Blanquer quand il évoque la nécessité de revaloriser parle essentiellement des débuts de carrières et des milieux de carrière (les moins bien rémunérées) pour assoir cette idée que ces enseignants, les plus jeunes, directement touchés par la réforme ne perdraient pas par rapport au niveau actuel des pensions. En clair il propose non pas une revalorisation globale du métier enseignant mais un système permettant un même niveau de dévalorisation après la réforme des retraites, son maintien voire son aggravation. S'engager à permettre d'avoir le même niveau de pension qu'actuellement en 2037, c'est continuer à dévaloriser le métier...

La FSU a été reçue lundi 13 janvier par le ministre de l'Education Nationale, Jean-Michel BLANQUER. Ce n'est pas le premier article de l'avant-projet qui rassurera la profession. On ne peut faire plus flou. L'article 1er indique que "La mise en place du système universel de retraite s'accompagne, dans le cadre d'une loi de programmation, de mécanismes permettant de garantir aux personnels [du premier et du second degré] une revalorisation de leur rémunération leur assurant le versement d'une retraite d'un montant équivalent à celle perçue (et non que percevra...) par les fonctionnaires appartenant à des corps

comparables de la fonction publique de l'Etat"... donc, contrairement aux affirmations de Blanquer, aucune garanties de quelque nature qu'elle soit ! La seule que nous ayons c'est celle d'avoir le même niveau de pension que les attachés mais nous ne savons rien du niveau de cette pension dans l'avenir...

La réunion du 13 a essentiellement portée sur le calendrier des discussions que souhaite avoir le ministère pour fixer les éléments qui permettraient la construction d'une loi de programmation. On voit donc très bien que cette hypothétique revalorisation est conditionnée à des changements qui peuvent être profonds. 4 chantiers vont s'ouvrir : un sur les missions (avec un lien sur les primes puisque concomitamment un état des lieux de celles-ci sera fait), un sur la gestion des parcours professionnels, un sur l'amélioration du fonctionnement des collectifs pédagogiques et enfin un autre sur des thèmes transversaux qui sont la formation, la qualité de vie au travail et l'égalité professionnelle femmes/hommes. Cette phase ira de janvier à fin mars puis des négos se dérouleront jusqu'en juin. La synthèse sera alors faite « en vue de la préparation du PLF 2021 et du projet de loi de programmation »... Je pense qu'il n'est nul besoin d'aller plus loin et que chacun-e a compris dans quelle voie on veut nous entraîner.

Il ne parle plus des fameux 10 milliards atteints en 2037 mais s'engage sur 500 millions supplémentaires pour 2021, ce qui ne représente rien. Pour mémoire et relativisation, rappelons que sur 4 ans PPCR en comptant l'affectation des pensions c'est 7 milliards.... Que 10 milliards c'est 1,3 point d'indice pendant 17 ans si gel du point la revalo c'est...0. Confortant notre analyse de revalorisation ciblée et non pour tous, il évoque trois types d'enseignant, ceux nés avant 1975, ceux qui seraient à cheval sur les deux systèmes et les autres...

La mobilisation est toujours très forte mais elle a tendance à s'étioler. L'élargir et la renforcer devient une nécessité. Des formes originales et des actions fortes symboliquement mettent du baume au cœur, je pense au Haka des pères Noël, au flashmob des femmes, aux manifs aux flambeaux, aux ballerines dansant sur le parvis de l'Opéra de Paris, aux Pompiers qui quittent la Cérémonie de la Ste Barbe devant les élus, aux Avocats qui balancent leurs robes au pieds de la Ministre, au Chœur de Radio France qui entonnent le Nabucco pendant les vœux de la présidente... Ces formes originales sont importantes et ne nécessitent pas beaucoup de moyens. Elles permettent de maintenir un haut niveau de mobilisation et il nous faudrait peut-être réfléchir à des formes nouvelles pour nos propres actions.

Hors de la réforme des retraites, il existe aussi des fronts qu'il ne nous faut pas occulter :

C'est d'abord la mobilisation et la contestation sur les E3C. Le ministère sur cette question est en dessous de tout et l'état d'impréparation est patent. Nous avons communiqué dans un arc syndical large et appelé au côté du SNES à des formes de mobilisations incluant la grève des surveillances. Pour autant, spécifiquement, pour accompagner ce mouvement de contestation sur la réforme du bac, il nous faut voir ce que nous pouvons proposer pour les CCF EPS et il y aura au cours du CDN des propositions d'action lycée à discuter.

Ce sont ensuite les moyens pour la rentrée 2020 et l'annonce des suppressions massives d'ETP : -820 ETP. Le ministère dans sa construction théorique sait déjà que ça passera difficilement compte tenu du fait que nous commençons à être sérieusement à l'os et c'est la raison pour laquelle il s'est gardé 350 ETP sous le coude. Il y a toutefois fort à parier que les rectorats ont eu des consignes pour trouver les voies et moyens de supprimer le nombre d'ETP fixé et que des pressions fortes seront exercées pour ne pas avoir à mobiliser ces 350 ETP. Nous avons sur ce sujet à mener fortement la bataille et à relancer dans des formes renouvelées les actions de refus massif des HSA et le rejet des DHG.

Mon topo introductif étant déjà beaucoup trop long puisque je veux surtout que nous puissions débattre, je vous sollicite dans le débat pour les compléments notamment sur des questions que je souhaiterais également introduire qui portent

- Sur le secteur sport avec les élections dont le dépouillement aura lieu demain mais aussi sur un point concernant les transferts des missions à l'ENJ

- Sur les suites de la Loi de transformation de la Fonction publique, CAP, CHS et maintenant les ruptures conventionnelles sur lesquelles nous ferons un premier point
- Sur les crises écologiques illustrées tragiquement par les incendies en Australie et notre volonté de porter davantage ces problématiques en les contextualisant par rapport à nos métiers

Juste pour terminer, je voudrais signaler que nos luttes qui replacent le syndicalisme, ses responsabilités mais aussi son poids dans le paysage public ne sont pas isolées et que dans de nombreux endroits du monde des mobilisations fortes pour plus de démocratie, plus de justice se développent ; que la question de retraites et de lutte contre les dégradations dépasse le cadre de notre seul pays (Belgique, Italie)... Notre défaite serait aussi la leur à moyen terme alors il nous faut tout entreprendre pour réussir.

Sur les discussions que nous allons avoir à partir de maintenant je souhaiterais que vous puissiez nous dire, lors de vos rencontres à toutes occasions avec les collègues, de quoi ils vous parlent ? Questions métiers ? questions condition de travail, salaires, retraites, management ?... de quoi parlent-ils, qu'est qui les préoccupe ? Identifier ce qu'ils ont au cœur devrait nous permettre de mieux travailler à la mobilisation en partant des réalités professionnelles, de leurs représentations, leurs préoccupations...